



CODE DE CONDUITE



Chez LORD, nous sommes passionnés par l'innovation et la collaboration. L'une de nos plus grandes priorités consiste à créer une valeur à long terme pour nos parties prenantes en concrétisant des idées innovantes. Nous sommes convaincus de l'importance d'exercer nos activités avec intégrité, de respecter des normes éthiques rigoureuses et d'offrir un environnement de travail capable de garantir la dignité, la sécurité et le bien-être des employés.

Le Code de conduite de LORD crée un cadre autour duquel s'articulent nos convictions et qui définit clairement les conduites à adopter. Le Code est conçu pour vous guider et pour vous aider à faire face à une situation posant un problème d'éthique. Cependant, il ne peut aborder toutes les situations qui impliquent des choix ou des décisions à prendre. Si vous avez une question ou que vous avez besoin d'une aide supplémentaire, ou si vous rencontrez un problème d'éthique non traité par le Code, n'hésitez pas à vous adresser à votre responsable ou à un membre du Comité de la conformité d'entreprise de LORD afin de comprendre clairement la bonne conduite à adopter.

Notre Conseil d'administration, nos clients, nos fournisseurs ainsi que les autres parties prenantes attendent de notre part que nous exercions nos activités avec un niveau d'intégrité élevé et que nous agissions conformément aux convictions et aux conduites énoncées dans le Code. Chaque employé de LORD Corporation et de ses filiales, y compris ses partenaires en coentreprise, est tenu de lire, de comprendre et de respecter les conduites énoncées dans le Code.

Il vous incombe de signaler toute conduite qui constitue une infraction au Code. Nos politiques interdisent toute forme de représailles à votre encontre si vous vous acquittez de cette obligation. Il incombe également aux membres du personnel cadre d'affirmer leur soutien au Code et de communiquer aux employés les attentes de l'entreprise en matière de conformité à celui-ci, ainsi que de promouvoir une culture où la conduite éthique est reconnue, valorisée et déployée dans toute l'organisation.

JE SOUHAITE REMERCIER CHACUN D'ENTRE VOUS POUR VOTRE ENGAGEMENT ENVERS NOTRE CODE.

Général James F. Amos de l'USMC (United States Marine Corps, Corps des Marines des États-Unis) (retraité)
Président du Conseil d'administration
LORD Corporation

Ed L. Auslander
Président-directeur général
LORD Corporation



Responsabilité.....	4
Convictions.....	4
Personnel	5
Environnement, santé et sécurité.....	5
Qualité.....	6
Commerce.....	6
Minéraux sources de conflits	7
Passation de contrats gouvernementaux	7
Exactitude des livres comptables et des registres	7
Protection des actifs et des informations.....	8
Concurrence loyale	10
Conflits d'intérêts.....	11
Cadeaux et divertissements.....	12
Lutte contre la corruption.....	14
Partenaires commerciaux	15
Citoyenneté d'entreprise	16
Politiques et procédures.....	17
Programme de conformité d'entreprise.....	18



Responsabilité

Le Code de conduite de LORD (ci-après désigné le « Code ») s'applique à tous les employés de LORD Corporation et de ses filiales, y compris ses partenaires en coentreprise.

Dans l'ensemble de ce Code, les termes « Nous » et « Notre » renvoient aux employés de LORD Corporation et de ses filiales, y compris ses partenaires en coentreprise.

Nous sommes tenus de comprendre et de respecter le Code.

Il incombe aux dirigeants, directeurs, responsables et supérieurs d'affirmer leur soutien au Code et de communiquer aux employés les attentes en matière de conformité à celui-ci.

Convictions

Nos convictions profondes incluent : la dignité, la sécurité et le bien-être de nos employés ; l'intégrité et l'adoption d'une conduite éthique ; et l'innovation.

Nous sommes convaincus qu'exercer nos activités avec intégrité, en respectant des normes éthiques rigoureuses, est aussi important que d'apporter d'autres types de valeur à nos clients, à nos employés et à la société.

Nous nous sommes engagés à respecter l'ensemble des lois et réglementations qui s'appliquent à nos activités.

Nous respectons la Convention des Nations-Unies contre la corruption et les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies qui représentent des valeurs essentielles dans les domaines des droits de l'Homme, des normes de travail et de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

<http://www.unglobalcompact.org/aboutthegc/thetenprinciples/index.html>





Personnel

LORD s'engage à respecter les droits de l'Homme internationalement reconnus ; à adopter des pratiques équitables en matière d'emploi ; et à offrir un environnement de travail sûr, respectueux et représentatif de la diversité qui promeut la santé, le bien-être et une formation continue.

- Nous respecterons toutes les lois sur l'emploi et le travail en vigueur dans les pays où nous sommes implantés, y compris, mais sans s'y limiter, celles ayant trait à la liberté d'association, au respect de la vie privée, à l'égalité d'accès à l'emploi, au travail des enfants, aux heures de travail ainsi qu'au droit à une indemnisation raisonnable.
- Nous interdisons le travail forcé et le travail sous contrainte.
- Nous interdisons le trafic d'êtres humains et ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour lutter contre ce trafic.
- Nous interdisons tout acte menaçant ou hostile.
- Nous interdisons le travail sous l'influence de substances illicites ou de l'alcool.
- Nous interdisons toute forme de harcèlement d'un employé par un autre employé ou un tiers.
- Nous interdisons toute forme de discrimination à l'égard des employés fondée sur l'ethnicité, la religion, la couleur de peau, l'origine nationale, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'état civil, les informations génétiques, le handicap, le statut d'ancien combattant ou toute autre caractéristique protégée par la loi.

Environnement, santé et sécurité

LORD s'engage à respecter l'ensemble des lois et réglementations relatives à l'environnement, la santé et la sécurité dans les sites où nous exerçons nos activités et à offrir un environnement de travail sûr et sain. LORD est en faveur d'une approche proactive pour faire face aux défis environnementaux : l'entreprise entreprend des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité à l'égard de l'environnement et encourage le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

- Nous respecterons l'ensemble des lois et réglementations relatives à l'environnement, la santé et la sécurité qui s'appliquent aux activités de notre entreprise.
- Nous intégrerons des pratiques durables qui réduiront au maximum notre impact sur l'environnement et encourageront la réutilisation de tous les matériaux.
- Nous communiquerons aux autorités publiques des informations précises au sujet des demandes de permis ou d'autorisation ayant trait à l'environnement ainsi que dans tout rapport devant être remis à ces mêmes autorités.
- Nous ne verserons aucun paiement inapproprié en vue d'obtenir des permis, des licences ou des certifications, ou encore pour résoudre tout problème lié à l'environnement.
- Nous utiliserons des pratiques de sécurité qui limiteront au maximum les blessures causées aux employés et les maladies professionnelles.



Qualité

LORD s'engage à fournir des produits et des services qui répondent en permanence aux attentes de nos clients en matière de qualité et de valeur.

- Nous contrôlerons et perfectionnerons en permanence nos processus afin d'améliorer le taux de satisfaction général des clients, d'atteindre nos objectifs en matière de qualité et de partager nos meilleures pratiques.
- Nous fidéliserons nos clients grâce à l'excellence de nos processus et à notre engagement inhérent envers la qualité dans l'ensemble de l'organisation en :
 - nous basant sur les besoins des clients pour prendre nos mesures ;
 - se concentrant constamment sur les caractéristiques essentielles et de qualité ;
 - « intégrant » une capacité de processus et une aptitude de qualité ;
 - mettant l'accent sur la prévention et la réduction maximale des risques ; et
 - faisant la bonne chose, de la bonne manière et au bon moment.

Commerce

LORD s'engage à se conformer à l'ensemble des lois et réglementations en vigueur qui régissent l'exportation, la réexportation, la réexpédition et l'importation des marchandises et des données techniques.

- Nous observerons l'ensemble des lois et réglementations commerciales qui s'appliquent à nos activités et à nos sites.
- Nous n'enfreindrons aucune loi ou réglementation relative à la conformité commerciale dans le cadre de nos activités d'exportation, de réexportation, de réexpédition ou d'importation.
- Nous examinerons et nous conformerons aux politiques, procédures ou consignes de travail relatives à la conformité commerciale qui s'appliquent à nos fonctions.



Minéraux sources de conflits

LORD s'engage à empêcher l'utilisation des minéraux sources de conflits qui financent les conflits armés en République démocratique du Congo (« RDC ») et dans ses pays voisins.

- Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour garantir que nos produits ne contiennent pas de métaux dérivés du tantale, de l'étain, de l'or ou du tungstène provenant de la République démocratique du Congo ou des pays voisins et obtenus dans une situation de conflit.
- Nous informerons nos fournisseurs que nous interdisons dans notre chaîne d'approvisionnement l'utilisation de produits et de matières premières qui contiennent du tantale, de l'étain, de l'or ou du tungstène provenant de la République démocratique du Congo ou des pays voisins et obtenus dans une situation de conflit.
- Nous ne collaborerons pas sciemment avec des fournisseurs lorsque LORD Corporation aura identifié un risque raisonnable que ces fournisseurs s'approvisionnent auprès d'une entité et/ou d'une partie qui viole les droits de l'Homme fondamentaux ou qu'ils y soient liés.

Passation de contrats gouvernementaux

LORD s'engage à agir avec honnêteté et intégrité et à respecter l'ensemble des lois et réglementations applicables lorsqu'elle fait affaire avec des agents publics, dans quelque pays que ce soit.

- Nous nous conformerons à toutes les politiques d'achat et à toutes les lois et réglementations applicables à la vente de biens ou de services aux gouvernements.
- Nous ne verserons aucun paiement inapproprié dans le but de passer des contrats avec un gouvernement.

Exactitude des livres comptables et des registres

LORD exige que toutes les transactions financières soient enregistrées d'une manière qui définisse avec exactitude la véritable nature de chaque transaction, conformément aux pratiques comptables reconnues et à toutes les lois et réglementations applicables.

- Nous ne créerons pas de registres erronés, trompeurs ou fictifs dans le but de dissimuler des transactions inappropriées.
- Nous coopérerons avec nos auditeurs internes et externes pour tout ce qui a trait aux activités de LORD.



Protection des actifs et des informations

Protection des données, informations confidentielles et propriété intellectuelle

LORD s'engage à protéger les actifs de propriété intellectuelle, y compris les informations confidentielles et exclusives de LORD, ainsi que ceux de ses clients, fournisseurs et d'autres partenaires commerciaux. LORD s'engage à protéger et à utiliser de façon responsable les informations personnelles collectées provenant et concernant ses employés, clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux.

- Nous respecterons l'ensemble des lois applicables relatives à la vie privée et à la protection des données.
- Nous respecterons, protégerons et sécuriserons la propriété intellectuelle de LORD, ainsi que celles de ses clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux.
- Nous ne violerons pas délibérément les droits de propriété intellectuelle des autres.

Communications d'informations électroniques et médias sociaux

LORD s'engage à respecter les droits d'autres utilisateurs d'ordinateur, l'intégrité des installations et systèmes de LORD Corporation et tous les accords contractuels et de licence pertinents. L'utilisation inappropriée de ressources électroniques expose l'entreprise à des risques, y compris la divulgation non désirée de données sensibles, les attaques de virus, la compromission des systèmes et des services de réseau et des problèmes juridiques et de conformité.

- Nous ferons preuve de discernement concernant l'utilisation appropriée des informations, des appareils électroniques et des ressources réseau.
- Nous ferons preuve de discernement concernant le caractère raisonnable de l'utilisation personnelle des ordinateurs et d'Internet, y compris des médias sociaux.
- Nous respecterons l'ensemble des lois qui régissent les droits d'auteur, les marques commerciales et d'autres lois sur la propriété intellectuelle et nous accorderons le mérite aux auteurs originaux de tout contenu lorsqu'il sera publié sur les réseaux sociaux.
- Nous nous représenterons nous-mêmes de façon convenable et divulguerons notre relation avec LORD lorsque nous discuterons de LORD dans des forums en ligne. Lorsque nous publierons des contenus d'une manière qui pourrait être imputable à LORD, nous préciserons clairement que les opinions exprimées sont les nôtres et ne reflètent pas celles de LORD.
- Nous serons respectueux envers nos collègues, clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux lorsque nous publierons des contenus sur les médias sociaux.

Immobilisations et actifs corporels

LORD s'engage à assurer notre sécurité et à protéger nos immobilisations et actifs corporels. La perte, le vol ou l'utilisation à mauvais escient de nos actifs a des conséquences directes sur notre rentabilité commerciale. Parmi les actifs corporels, nous pouvons citer les inventaires, les registres, les équipements, les équipements de communication, le matériel informatique et les fournitures.

- Nous protégerons l'accès à nos installations et respecterons les exigences d'entrée, de sortie et de badge conformément aux politiques et règles de l'établissement.
- Nous respecterons toute consigne de sécurité mise en place pour protéger les employés, les installations, les informations et les domaines technologiques.
- Nous utiliserons à bon escient les actifs placés sous notre responsabilité et prendrons les mesures nécessaires pour éviter leur vol, leur perte ou leur utilisation à mauvais escient.

Conservation des registres

LORD s'engage à gérer la conservation, l'archivage et la mise au rebut de ses registres commerciaux, que ceux-ci soient au format papier, électronique ou dans un autre format ou support, en respectant une procédure conforme aux lois et réglementations applicables. Les employés sont tenus de conserver les registres commerciaux conformément au calendrier de conservation des registres et à la politique de conservation des registres associée.





Concurrence loyale

LORD s'engage à mener ses activités de manière transparente et en toute bonne foi dans le cadre de ses relations avec les fournisseurs et les clients. Nous veillons à ce que ces relations soient fondées sur des principes d'intégrité, des normes éthiques rigoureuses et sur la conformité à l'ensemble des lois et réglementations applicables à nos intérêts commerciaux et à nos opérations.

En règle générale, le droit de la concurrence interdit les accords anticoncurrentiels, comme les accords sur l'établissement des prix ou la répartition du marché entre concurrents. Certaines pratiques peuvent, dans certains cas, enfreindre le droit de la concurrence.

- Nous nous conformerons à la lettre et à l'esprit de toutes les lois relatives au droit de la concurrence qui s'appliquent à nos intérêts commerciaux et à nos opérations.
- Nous ne ferons aucune tentative illicite ou contraire à l'éthique d'entraver ou de limiter la concurrence en violation du droit de la concurrence.
- Nous éviterons tout contact qui pourrait porter à croire que des accords inappropriés ont été conclus.
- Nous ne discuterons ni n'échangerons aucune information sur les prix avec nos concurrents.
- Nous nous retirerons immédiatement d'une réunion et prendrons contact avec le Service juridique de LORD en cas de discussion entre concurrents sur la répartition des territoires, le partage des clients, la politique de prix ou les réglementations relatives aux produits destinés à la vente.
- Nous contacterons le Service juridique de LORD en cas de doute sur une pratique ou si une pratique est susceptible d'enfreindre le droit de la concurrence.
- Nous prendrons des décisions d'achat basées sur des critères commerciaux appropriés tels que le prix, la qualité, l'expertise technique, la fiabilité et la réputation du fournisseur.
- Nous ferons preuve d'honnêteté lorsque nous discuterons de la qualité, des caractéristiques ou des dangers potentiels de nos produits.
- Nous ferons également preuve d'honnêteté lors de la préparation de nos appels d'offres ou dans le cadre de nos négociations de contrats.
- Nous ne ferons aucune déclaration erronée au sujet de nos concurrents.
- Nous ne nous adonnerons à aucune pratique commerciale déloyale, trompeuse ou frauduleuse.
- Nous respecterons toutes les lois applicables quand nous rassemblerons des informations sur la concurrence.
- Nous ferons part au directeur de la Conformité mondiale de tout conflit d'intérêts éventuel avec les clients ou les fournisseurs.



Conflits d'intérêts

LORD s'engage à prendre des décisions commerciales basées sur des critères objectifs et non sur des intérêts privés ou des relations.

On parle de conflit d'intérêts lorsque les intérêts, les devoirs, les obligations ou les activités d'un employé ou d'un membre de sa famille sont, ou pourraient être, en contradiction ou incompatibles avec les intérêts de LORD.

Nous sommes tenus de rester informés et d'éviter les situations impliquant un conflit d'intérêts. Nous sommes tenus de faire part au directeur de la Conformité mondiale ou aux Ressources humaines des conflits d'intérêts éventuels.

Les exemples suivants constituent d'éventuels conflits d'intérêts :

- être ou avoir des membres de votre famille directe propriétaire(s) d'une entité qui fait des affaires ou qui est en concurrence avec LORD ou d'une entité qui exerce ses activités dans un même secteur ;
- être ou avoir des membres de votre famille directe employé(s) d'une entité qui fait des affaires ou qui est en concurrence avec LORD ou d'une entité qui exerce ses activités dans un même secteur ;
- exercer des activités pendant les heures d'ouverture telles que gérer votre propre entreprise, travailler pour une autre entreprise ou fournir des services de gestion et/ou de consultation pour une autre organisation ;
- occuper un second emploi étant en contradiction avec les intérêts commerciaux de LORD ;
- être impliqué dans le processus d'embauche d'un proche ou d'une personne avec qui vous avez une relation sentimentale ;
- avoir des responsabilités professionnelles impliquant un fournisseur, un client ou un autre partenaire commercial dont vous ou les membres de votre famille directe êtes propriétaires ou employés ;
- entretenir des rapports hiérarchiques directs avec un membre de sa famille ou une personne avec qui vous avez une relation sentimentale ; et
- offrir ou recevoir des cadeaux ou des divertissements pouvant influencer une prise de décision ou être perçus comme tels.

Les exemples ne sont pas destinés à constituer une liste exhaustive de conflits d'intérêts potentiels.

Cadeaux et divertissements

Nous reconnaissons que les cadeaux et les divertissements constituent une pratique courante qui contribue à créer des relations professionnelles. Toutefois, nous sommes également conscients que ces cadeaux et divertissements peuvent influencer une prise de décision ou être perçus comme tels.

LORD interdit d'offrir ou d'accepter des cadeaux ou des divertissements qui pourraient être perçus comme des pots-de-vin, une faveur accordée en échange d'un traitement préférentiel ou une tentative d'influencer une décision commerciale.

- Nous n'offrirons ni n'accepterons de cadeaux en argent liquide ou en équivalent de trésorerie (les programmes de récompense des employés LORD sont exempts de cette mesure).
- Nous n'offrirons pas de cadeaux d'une valeur excessive, conformément aux normes et aux coutumes locales, ou qui enfreignent la législation locale.
- Nous n'offrirons ni n'accepterons de divertissements qui n'entrent pas dans le cadre des pratiques commerciales habituelles.
- Nous n'offrirons ni n'accepterons de divertissements à connotation sexuelle.
- Nous n'offrirons ni n'accepterons de cadeaux offerts sous certaines conditions.
- Nous n'offrirons ni n'accepterons de cadeaux lorsque nous nous apprêtons à faire une offre ou à entamer des négociations.
- Nous n'offrirons ni n'accepterons de divertissements dans le but d'influencer des négociations ou un achat.





Les cadeaux et divertissements qui peuvent être acceptés doivent répondre aux critères suivants :

- ils ont été offerts ou reçus en toute légalité et dans le cadre d'une relation ou d'une pratique commerciale appropriée ;
- ils ont été offerts ou reçus sans enfreindre les règles stipulées dans le code de conduite du bénéficiaire ;
- ils ont été correctement consignés dans les livres comptables ;
- ils ont été offerts ou reçus sans que cela ne crée d'obligation ou d'attente ;
- ils ont été offerts ou reçus clairement en guise de marque d'appréciation ;
- ils ont été offerts ou reçus de manière ponctuelle ;
- ils seront probablement perçus par le grand public comme une faveur acceptable et d'une valeur raisonnable ; et
- ils ont été offerts ou reçus au vu et au su de tous.

Les types de cadeaux et de divertissements suivants sont, en règle générale, considérés comme acceptables :

- des cadeaux de faible valeur, qui n'ont pas été offerts sous forme d'argent liquide (par exemple, des chocolats, un panier de fruits, des fleurs) ;
- des cadeaux de faible valeur portant le nom de l'entreprise ou l'image du produit ; et
- des déjeuners ou dîners d'affaires qui seraient perçus comme étant appropriés par le grand public.

Nous obtiendrons l'accord préalable d'un dirigeant de LORD Corporation en ce qui concerne les cadeaux ou les divertissements qui ne répondent pas clairement aux critères généralement acceptables et nous communiquerons tous les détails au directeur de la Conformité mondiale. Des lois spécifiques peuvent régir les relations avec les agents publics, y compris les employés qui travaillent pour une entreprise détenue ou contrôlée par le gouvernement. Veuillez contacter le directeur de la Conformité mondiale pour prendre connaissance des consignes spécifiques à respecter en ce qui concerne les cadeaux et les divertissements offerts à des agents publics.



Lutte contre la corruption

LORD s'engage à lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et les pots-de-vin, et à mettre au point un programme pour mettre en application et soutenir ces principes.

LORD interdit toute forme de corruption ou de pot-de-vin. Le fait de refuser de verser des pots-de-vin ou des paiements de facilitation, même si cela représente une perte d'activités, n'entraînera aucune rétrogradation, pénalité ou autre conséquence négative.

- Nous respecterons les lois et réglementations contre la corruption applicables.
- Nous n'offrirons ni n'accepterons de pots-de-vin sous quelque forme que ce soit.
- Nous n'effectuerons pas de paiements de facilitation.
- Nous n'offrirons ni n'accepterons de cadeaux ou de divertissements qui pourraient être perçus comme des pots-de-vin, une faveur accordée en échange d'un traitement préférentiel ou une tentative d'influencer une décision commerciale.
- Les contributions faites avec les fonds de LORD ou l'utilisation des actifs ou des installations de LORD au profit de partis ou de candidats politiques sont interdites dans le monde entier, sauf approbation préalable du Service juridique de LORD.

Un pot-de-vin consiste à offrir ou à accepter un cadeau, un prêt, des frais, une récompense ou tout autre avantage, à ou de la part d'une personne pour inciter à faire quelque chose de malhonnête, d'illicite ou qui constituerait un abus de confiance. Les pots-de-vin peuvent être versés en prétextant qu'il s'agit d'une commission, d'un cadeau, d'un avantage, d'une faveur ou d'un don.

Un paiement de facilitation est un paiement qui est versé afin d'obtenir ou d'accélérer l'exécution d'un acte ou d'un service routinier pour lequel le bénéficiaire du paiement de facilitation détient une autorité, légale ou autre. Nous parlons de paiement de facilitation lorsqu'une personne utilise sa position dominante (son autorité à effectuer un acte ou un service routinier) pour exiger un paiement afin d'effectuer, d'accélérer ou de ne pas effectuer un tel acte routinier. Voici des exemples de situations dans lesquelles des paiements de facilitation sont le plus couramment exigés :

- l'octroi de permis, de licences ou de tout autre document officiel ;
- le traitement de documents délivrés par les gouvernements (par exemple, des visas, des autorisations de travail) ;
- la fourniture de services de police pour assurer une protection, de la collecte et de la livraison du courrier postal ;
- la planification d'inspections associées à la bonne exécution d'un contrat ou liées au transit de marchandises dans plusieurs pays ;
- la fourniture de services de téléphone, d'électricité et d'approvisionnement en eau ;
- le chargement et le déchargement d'une cargaison ou la protection de denrées ou de marchandises périssables pour éviter toute détérioration ; et
- le dédouanement.



Partenaires commerciaux

- Les partenaires commerciaux sont des agents, des distributeurs, des représentants, des consultants, des entrepreneurs, des transitaires et toute autre personne agissant au nom de LORD. C'est le plus souvent par l'intermédiaire des partenaires commerciaux que des pots-de-vin sont versés. Cela se produit lorsqu'une entreprise utilise en toute connaissance de cause un partenaire commercial pour verser des paiements inappropriés ou lorsqu'un partenaire commercial prend l'initiative de verser des paiements inappropriés afin de répondre à ses obligations contractuelles. LORD interdit le versement de tout paiement inapproprié par l'intermédiaire des partenaires commerciaux.
- Nous exigeons que nos partenaires commerciaux respectent le Code de conduite des partenaires commerciaux de LORD.
 - <https://www.lord.com/business-partner/code-of-conduct>
- Nous exercerons une diligence raisonnable sur nos partenaires commerciaux.
- Nous incluons une disposition contre la corruption dans les accords écrits passés avec nos partenaires commerciaux.





Citoyenneté d'entreprise

Notre citoyenneté d'entreprise est fondée sur nos trois convictions profondes : la dignité, la sécurité et le bien-être de notre personnel ; l'innovation continue ; et l'intégrité et l'adoption d'une conduite éthique. Elle s'exprime à travers les engagements que nous avons pris en matière d'assurance du rendement, de durabilité et de leadership responsable.

Ces engagements constituent la base solide d'une entreprise durable et pérenne qui nous permet de créer une valeur durable pour nos clients, nos actionnaires, nos employés et les communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités. Nos engagements envers ces trois convictions nous permettent de prospérer auprès de nos clients et d'autres parties prenantes externes essentielles et donc de soutenir nos objectifs commerciaux. Nous pensons que nos initiatives pour la citoyenneté d'entreprise jouent un rôle positif dans les communautés où nous travaillons et nous vivons et qu'elles nous aident à progresser vers la réalisation de nos objectifs à long terme de croissance mondiale et de développement au-delà de nos marchés traditionnels, ce qui facilite le travail de nos clients, augmente constamment la sophistication de nos produits et permet à nos employés de réussir dans une économie mondiale complexe et en évolution constante.

Des informations supplémentaires sur notre programme de citoyenneté d'entreprise sont disponibles à l'adresse <https://www.lord.com/our-company/corporate-citizenship>.



Politiques et procédures

Nous respecterons l'ensemble des politiques et procédures applicables à notre rôle et à nos responsabilités. Voici une liste des politiques qui soutiennent les engagements énoncés dans notre Code.

- 14-64 Diversité de l'environnement de travail ;
- 10-71 Programme de prévention et d'intervention contre la violence sur le lieu de travail ;
- 14-81 Environnement de travail exempt de drogues et d'alcool ;
- 14-83 Conduite des employés ;
- 14-94 Harcèlement ;
- 10-51 Environnement, sécurité et santé ;
- 10-57 Gestion de la qualité ;
- 10-63 Conformité des échanges commerciaux internationaux et Gestion de la conformité appliquée à l'importation et à l'exportation et le Manuel LORD de contrôle des exportations ;
- 15-53 Protection des informations confidentielles et des secrets d'entreprise ;
- 10-69 Programme de sécurité des déplacements ;
- 15-57 Informations et communications électroniques ;
- 18-01 Utilisation acceptable de ressources électroniques ;
- 18-03 Sécurité des informations ;
- 16-53 Politique des médias sociaux ;
- 10-55 Gestion des achats ;
- 14-70 Recrutement de membres de la famille directe ou de proches ;
- 308 Diligence raisonnable des partenaires commerciaux ;
- 10-56 Contributions d'entreprise.





Programme de conformité d'entreprise

Le Programme de conformité d'entreprise (ci-après désigné le « Programme ») a été créé pour promouvoir une culture organisationnelle qui encourage l'intégrité, la conduite éthique et la conformité l'ensemble des lois et réglementations applicables à notre entreprise et pour prévenir, détecter et remédier à toute faute professionnelle.

Les principaux aspects de ce Programme identifiés dans la Charte du programme incluent :

- la Charte du programme ;
- l'engagement de la direction générale et une politique clairement définie contre la corruption ;
- le Code de conduite et les politiques et procédures relatives à la conformité ;
- le contrôle, l'autonomie et les ressources ;
- l'évaluation des risques ;
- les formations et les conseils continus ;
- les mesures disciplinaires et incitatives ;
- les paiements et la diligence raisonnable de tiers ;
- le signalement discret et l'enquête interne ;
- l'amélioration continue : ltests et examens périodiques ;
- les fusions et acquisitions : diligence raisonnable avant acquisition et intégration après acquisition.

La Charte du programme (<https://lordcorp.sharepoint.com/sites/LORDweb/globalcorporatecompliance/lordcomplianceprogramcharter>) comprend des descriptions de tous les éléments clés.



Comité de conformité d'entreprise

Le comité de conformité de l'entreprise (le comité) a été créé pour faire progresser et aligner les efforts du programme sur les convictions de LORD Corporation et évaluer l'efficacité du programme. Le comité est composé du chef des RH et des systèmes d'entreprise, du chef des services juridiques, du directeur de la conformité mondiale; et le directeur de l'audit interne.

Les membres du Comité assurent le contrôle des enquêtes et jouent un rôle de conseillers auprès desquels les employés peuvent signaler des doutes, poser des questions sur le Programme, demander des conseils sur des dilemmes éthiques et prendre conseil pour toutes les situations où les lois, réglementations ou pratiques commerciales acceptables sont inconnues, obscures, peu claires ou difficiles à comprendre.

Formation

LORD s'engage à dispenser des formations à ses employés pour soutenir ses convictions, le Code et le Programme. Chaque année, les employés et le Conseil d'administration de LORD sont tenus de déclarer qu'ils comprennent le Code et le Code des partenaires commerciaux et qu'ils s'y conforment respectivement. Chaque année, les employés sont tenus de suivre une formation sur l'éthique. LORD ne cesse de développer et de mettre en œuvre des activités supplémentaires de formation et d'éducation adaptées aux employés. Les employés sont tenus de suivre toute formation assignée par la Conformité mondiale.

Signalement des infractions

LORD s'engage à fournir des méthodes de signalement efficaces pour que les employés puissent signaler toute violation, demander conseil et faire part de leurs commentaires.

- Nous signalerons rapidement toute conduite soupçonnée ou réelle pouvant entraîner une violation du Code, des politiques et procédures de LORD et des lois et réglementations applicables aux activités commerciales de LORD.
- Nous consulterons le Comité pour toutes les situations où les lois, réglementations ou pratiques commerciales acceptables sont inconnues, obscures, peu claires ou difficiles à comprendre.
- Nous consulterons le Comité en cas de conflit entre la législation locale et le Code.



La ligne téléphonique d'assistance éthique de LORD (ci-après désignée la « Ligne d'assistance téléphonique ») est un moyen simple, sûr et confidentiel de signaler un doute mis à la disposition de tous les employés et partenaires commerciaux pour signaler leurs doutes. LORD a établi un partenariat avec une entreprise externe spécialisée dans la fourniture de méthodes indépendantes de signalement des doutes liés à l'éthique pour fournir la Ligne d'assistance téléphonique. La Ligne d'assistance téléphonique est également un référentiel central utilisé pour signaler et analyser les allégations et les tendances en matière d'enquête. Les employés peuvent accéder à la Hotline en utilisant <https://LORD.com/LORDHotline> ou les numéros de téléphone indiqués à la fin du Code.

Pour signaler une violation présumée, poser des questions, demander conseil ou faire part de suggestions en vue d'apporter des améliorations, il est possible d'avoir recours à l'un des canaux de communication suivants :

- votre supérieur, responsable, directeur ou dirigeant ;
- un membre du Comité ;
- les Ressources humaines ;
- la Conformité mondiale ;
- le Service juridique ; et
- la Ligne d'assistance téléphonique.

Les supérieurs, responsables, directeurs, dirigeants, membres du personnel des Ressources humaines ou du Service juridique de LORD qui reçoivent des signalements sont tenus de signaler rapidement vos allégations à un membre du Comité ou d'utiliser la Ligne d'assistance téléphonique.

Enquête

LORD s'engage à mener une enquête en cas de faute professionnelle soupçonnée ou signalée, en faisant preuve de respect, de discrétion et d'équité. Le Comité assure le contrôle des enquêtes. Le Comité reçoit une notification quand un signalement est effectué par la Ligne d'assistance téléphonique. Le Comité prend des mesures raisonnables pour répondre correctement à la violation de toute règle ou politique spécifique à l'entreprise ainsi que des lois et réglementations applicables aux activités commerciales de LORD et prévenir de nouvelles violations. Le directeur de la Conformité mondiale est tenu d'établir et de maintenir une procédure standard pour la conduite des enquêtes, de coordonner le processus d'enquête et de fournir des statistiques sur les signalements et les enquêtes.



Si une violation éventuelle est signalée ou détectée, le Comité ou ses délégués prennent des mesures appropriées et raisonnables pour examiner les informations et mènent une enquête impartiale et formelle en utilisant une procédure d'enquête établie afin de déterminer si une violation réelle s'est produite et de documenter la réponse, notamment les mesures disciplinaires ou correctives prises. Les employés sont tenus de faire preuve de coopération et d'honnêteté dans le cadre d'une enquête.

Représailles

LORD interdit les représailles à l'encontre des personnes qui auront signalé une éventuelle violation de la loi ou du Code ou contre celles qui prennent part à une enquête. Tout signalement de représailles fera l'objet d'une enquête. Les employés sont tenus de signaler toute forme de représailles à un membre du Comité ou sur la Ligne d'assistance téléphonique.

Mesures disciplinaires

Le Programme est promu et appliqué de manière cohérente dans l'ensemble de l'organisation. LORD a recours à des mesures disciplinaires pour faire respecter les impératifs de conformité qui comprennent, mais sans toutefois s'y limiter, la résiliation du contrat de travail.

Les violations graves de la politique seront portées à l'attention du Président du comité de l'audit et des finances du Conseil d'administration de LORD Corporation.





Pays	Numéro
Brésil	0800.892.2299
Canada	1.800.235.6302
Chine	400.120.3062
France	0805.080339
Allemagne	0800.181.2396
Hong Kong	800.906.069
Inde	000.800.100.4175, 000.800.100.3428
Indonésie	62.21.29758986
Italie	800.727.406
Japon	0800.170.5621
Corée (Sud)	080.808.0574
Malaisie	60.1548770383
Mexique	01.800.681.6945
Singapour	800.852.3912, 001.800.1777.9999
Suisse	0800.838.835
Taiïwan	00801.14.7064
Thaïlande	1.800.012.657, 001.800.1777.9999
Royaume-Uni	0.808.189.1053
États-Unis	800.461.9330

Le Code ne prétend pas être un traitement exhaustif de la conduite attendue et/ou interdite des employés et des autres personnes. Il n'est pas non plus destiné ni ne doit servir à créer tout droit pour toute partie autre que LORD et ses employés, partenaires en coentreprise et membres du Conseil d'administration.

